



Assistante maternelle reclame sont salaire

Par **lulumatt**, le **28/04/2014** à **22:49**

Bonjour,rnrnJe suis assistante maternelle. J'ai eu un CDD pendant 3 mois et les parents ne m'ont pas payé les deux dernier mois ni donné attestation Assedic, aucun des papiers. Je suis passée aux Prudhommes seule car ils ne sont pas venus. Ils doivent donc me payer. Depuis 2 mois, rien, ils ne répondent pas au tél ni aux recommandés. Les prudhommes me disent de prendre un huissier. Celui-ci me dit que l'affaire est compliquée vu qu'ils ne travaillent et que je vais devoir le payer, lui, sans être sûre d'avoir quelque chose en retour.rnrnQu'en pensez-vous ? Vers qui me tourner ? Entre les salaires, les CP, etc. il y a la somme de 1.300 euro quand mêmernrnMerci.

Par **moisse**, le **29/04/2014** à **08:49**

Bonjour,rnA partir du moment où vous avez obtenu un jugement, vous devez le faire signifier à votre adversaire, et cette signification lance le délai d'appel, même si dans votre cas l'appel n'est vraisemblablement pas possible.rnCette signification doit être effectuée par les soins d'un huissier, et vous devez effectivement avancer une partie de ses frais, voire la totalité si votre adversaire est totalement insolvable.rnIl n'y a malheureusement pas de "mutuelle civile" pour se substituer aux débiteurs défaillants.rnPar contre l'huissier est en mesure de bloquer les comptes de votre débiteur et saisir une partie des ressources sociales qui doivent bien exister.